



HAL
open science

Philippe de Mézières et l'université
Sylvain Piron

► **To cite this version:**

Sylvain Piron. Philippe de Mézières et l'université. Philippe de Mézières and His Age. Piety and Politics in the Fourteenth Century, Brill, pp.477-483, 2012. halshs-00642007

HAL Id: halshs-00642007

<https://shs.hal.science/halshs-00642007>

Submitted on 17 Nov 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Philippe de Mézières et l'université

Sylvain Piron, Ecole des hautes études en sciences sociales, Paris

[paru in *Philippe de Mézières and His Age. Piety and Politics in the Fourteenth Century*,
ed. Renate Blumenfeld-Kosinski & Kiril Petkov, Leyde, Brill, 2012, p. 477-483]

Parcourant les œuvres inédites de Philippe de Mézières à la recherche d'éléments biographiques, Nicolae Jorga n'avait trouvé aucun indice permettant d'envisager une formation universitaire de l'auteur du *Songe du Vieil Pelerin*. La donnée la plus certaine que fournisse Philippe lui-même sur ses études figure dans son éloge de la ville d'Amiens; c'est là qu'il dit avoir reçu le baptême et avoir été éduqué "in grammaticalibus."¹ La chaleureuse lettre adressée aux chanoines d'Amiens après 1365 semble confirmer que sa première éducation s'est déroulée aux abords de la cathédrale de cette ville.² De façon négative, l'auteur souligne à l'occasion qu'il n'est ni docteur en droit, ni licencié en théologie.³

L'hypothèse d'une formation parisienne n'a été soulevée que par Olivier Caudron en 1981.⁴ Dans une courte note, ce dernier proposait de corriger sur un point crucial l'édition du testament de Philippe de Mézières réalisée par N. Jorga. Dans l'alinéa concernant la seule personne que Philippe décrit comme "magister meus," les mots "pro suis" doivent être lus "Parisius." Ce maître Pierre d'Erches, à qui sont promis vingt ducats, était donc un maître parisien.⁵ Le fait est confirmé par sa présence parmi les "discreti viri magistri" qui prirent part à une délibération de l'université, le 5 mars 1351, en faveur d'un étudiant emprisonné par l'évêque.⁶ Dans la première version de son testament, rédigée à Venise en 1370, Philippe se montre incertain du sort de nombreux légataires dont il ne doit pas avoir eu de nouvelles depuis un certain temps. C'est le cas pour Pierre d'Erches dont il ne sait s'il est encore en vie, mais la même incertitude s'étend également à ses neveux devenus clercs. Si aucun d'eux n'est de ce monde, ses livres devront être distribués entre les couvents mendiants d'Amiens. La nouvelle version du testament rédigée l'année suivante se montre plus précise. Entre temps, des renseignements ont dû être pris. Le fait que Pierre d'Erches n'y apparaisse plus signifie probablement que Philippe avait appris entre temps son décès.⁷

Doit-on conclure de cette mention que Philippe de Mézières a fréquenté l'université parisienne avant de choisir le métier des armes et de quitter la France en entrant au service de Luchino Visconti en 1345?⁸ La preuve externe semble très solide, mais avant de trancher, il

¹ Nicolas Jorga, *Philippe de Mézières (1327-1405) et la croisade au XIV^e siècle* (Paris, 1896), 11-12, citant *Salve S. Parens*, Paris BnF lat. 14454, f. 22r : "Sic et ego homuncio ad civitatem Ambianensem, ad quam patres mei confluebant, in qua puerilibus annis in grammaticalibus fui nutritus et, quod plus est, crismate sancto a matrice ecclesia Ambianensi sumpto, in baptisate perunctus."

² *Ibid.*, 28.

³ *Ibid.*, 27, citant *Contemplatio hore mortis*, Paris, Arsenal, 499, f. 204: "nec doctor decretorum nec licentiatius in conventu theologorum."

⁴ Olivier Caudron, "Philippe de Mézières étudiant à l'université de Paris," *Bibliothèque de l'Ecole des chartes* 139 (1981), 245-46.

⁵ Nicolas Jorga, "Le testament de Philippe de Mézières," *Bulletin de l'Institut pour l'étude de l'Europe sud-orientale* 8 (1921), 119-140. Il faut donc lire, 132: "Item, volo quod magistro Petro de Herches, qui fuit magister meus, Parisius, dentur, et si solvisset debitum universe carnis, volo quod dentur pro anima sua." Le montant du legs est sous-entendu et identique à celui des entrées précédentes.

⁶ Henri Denifle, E. Chatelain, eds., *Chartularium universitatis Parisiensis*, t. 3 (Paris, 1894), 3-4.

⁷ Les passages signalés par Jorga comme des "ajouts" correspondent en fait à une version révisée du testament, comme le signale Olivier Caudron. Désormais, Philippe connaît le nom de ses neveux clercs qui sont encore en vie. La formule "et si non inveniantur nepotes mei clerici, idest vitam clericalem querentes, volo quod libri dividantur Ambianis, in conventibus mendicantibus," est désormais effacée, "Le testament," 131, et les noms des deux neveux concernés sont mentionnés, *ibid.*, 135.

⁸ Dans "Philippe de Mézières étudiant," Caudron suggérait de placer ces études dans les années 1350-54, avant qu'il

faut d'abord considérer un autre document concernant la carrière de ce maître Pierre. Une lettre apostolique d'Urbain V en sa faveur, datée du 5 janvier 1363, lui accorde un canonicat dans l'église Saint-Pierre de Lille. Le document souligne la carrière jusque là peu rémunératrice du requérant: depuis des années maître ès arts à Paris, ayant un temps servi comme régent de l'université et désormais étudiant à la faculté de théologie, il n'a pas obtenu la prébende qui lui était promise à Noyon et n'a eu jusqu'à cette date, pour subvenir à ses besoins, que les modestes revenus de l'église paroissiale d'Arvillers au diocèse d'Amiens.⁹ Cette indication doit éveiller notre curiosité géographique. Il se trouve qu'Arvillers est situé à moins de dix kilomètres de Mézières-en-Santerre, et que le village d'Erches se trouve à peine trois kilomètres plus loin. L'élève et le maître étaient donc des compatriotes en un sens très étroit. Cette proximité géographique peut inciter à remettre en cause l'interprétation donnée par Olivier Caudron du legs testamentaire.

Certes, comme il le dit lui-même, Philippe n'a pas grandi au village de Mézières, dont ses parents n'étaient pas les châtelains, mais dans la ville d'Amiens. Cependant, une communauté d'origines familiales santerroises a pu compter lorsqu'il s'est agi de lui choisir un maître de grammaire. Un article classique d'Astrik Gabriel a mis en évidence le sens précis que revêt cette formation "in grammaticalibus." Cet enseignement préparatoire en langue et littérature latines était notamment délivré dans les collèges parisiens à de très jeunes étudiants qui n'étaient pas encore aptes à suivre les cours de la faculté des arts.¹⁰ Outre les leçons données dans les collèges, certains maîtres parisiens tenaient également des écoles de ce type.¹¹ Mais un tel niveau d'enseignement était aussi bien accessible dans une ville de l'importance d'Amiens. C'est sans doute sur place, sans engager des frais supplémentaires liés à un séjour dans une ville universitaire, que se formaient les jeunes gens qui ne se destinaient pas à la poursuite d'études longues. Il est donc vraisemblable de penser qu'avant de se consacrer à l'apprentissage des armes, Philippe a acquis son latin et les bases de sa culture classique à Amiens, vers l'âge de dix à douze ans, autour des années 1336-1340, auprès d'un jeune enseignant, originaire d'un village proche de celui de sa famille, qui allait par la suite faire lui-même carrière à Paris. Maître ès arts en 1351 au plus tard et encore actif dans cette fonction en 1363, Pierre d'Erches a pu résider et enseigner à Amiens à la fin des années 1330, avant de parvenir à la maîtrise ès arts à Paris une dizaine d'années plus tard. Pour appuyer une telle interprétation du testament, il suffit d'introduire dans le texte une virgule entre les qualificatifs "magister meus" et "Parisius." L'expression devrait alors se comprendre, non pas au sens d'un legs à "celui qui était mon maître quand j'étudiais à Paris" mais à "celui qui fut mon maître de grammaire à Amiens et qui exerce désormais à Paris." Cette lecture s'écarte sans doute du sens obvie de la formulation employée dans le legs, mais elle paraît plus conforme aux données biographiques certaines concernant Philippe et Pierre.

Il reste à considérer une dernière objection. Joël Blanchard souligne en effet que le Vieil Pelerin, vers la fin du *Songe*, décrit l'université de Paris comme sa "mère."¹² Dans ce cas, l'expression ne semble pas avoir un sens biographique. Elle apparaît en effet dans une formule canonique, visant à soumettre l'ouvrage à la correction de l'Université et de l'Eglise,

découvre lui-même des preuves de l'activité militaire de Philippe dans cette période, Idem, "Un épisode de la guerre de Cent Ans: Philippe de Mézières, capitaine de Blérancourt dans les années 1350," *Mémoires de la Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie de l'Aisne* 29 (1984), 69-73. Une date antérieure à 1345 est retenue dans Idem, "Philippe de Mézières," *Dictionnaire de Spiritualité*, t. 12 (Paris, 1984), coll. 1310.

⁹ M.-H. Laurent, ed., Urbain V, *Lettres communes*. T.1. (Paris, 1954-1958), 443-44.

¹⁰ Astrik Gabriel, "The Preparatory Teaching in the Parisian Colleges during the XIVth Century," *Revue de l'Université d'Ottawa* 21 (1951), 449-83, repris in Idem, *Garlandia. Studies in the History of the Medieval University*, (Notre Dame, 1969).

¹¹ William J. Courtenay, "The Arts Faculty at Paris in 1329," in O. Weijers, L. Holtz, eds., *L'enseignement des disciplines à la Faculté des arts (Paris et Oxford, XIII^e-XV^e siècle)* (Turnhout, 1997), 55-69.

¹² Joël Blanchard, "Introduction," dans Philippe de Mézières, *Songe du Vieux Pelerin* (Paris, 2008), 12, n. 2.

qui est elle aussi présentée comme “mère.”¹³ Plus précisément, cette formule rappelle une précédente demande de correction dans laquelle l’Université est cette fois décrite comme “fille” du roi, mais sans que soit évoqué un lien personnel avec le Pelerin.¹⁴ Cette reprise du lieu commun de l’université comme “alma mater” n’exprime sans doute pas autre chose que la révérence à l’égard de cette institution de savoir, de la part d’un lettré qui ne l’a pas fréquentée. Face au nombre de passages présentant un caractère ouvertement biographique dans lesquels une éducation parisienne n’est jamais évoquée, cette seule allusion ne semble pas assez ferme pour envisager que Philippe ait véritablement poursuivi ses études à Paris.

A titre de confirmation, on peut noter que la culture déployée par Philippe de Mézières dans ses différents écrits n’implique pas d’autre formation initiale que celle d’un “grammairien.” On peut tout d’abord l’observer par contraste avec un auteur presque contemporain, aussi prolifique que lui et tout autant intéressé par l’alchimie, dont les œuvres ne présentent pas davantage de caractère universitaire, mais qui a pour sa part mené des études à la faculté des arts—de Toulouse en l’occurrence. Dans les différents écrits retrouvés de Jean de Roquetaillade, on voit apparaître de façon récurrente des traces plus ou moins prononcées d’une formation en logique, qui sont en revanche totalement absentes chez Mézières.¹⁵ Chez ce dernier, ce n’est que de façon très incertaine qu’un raisonnement est décomposé en “majeure” et “minor” d’un syllogisme.¹⁶ Le nom de Guillaume d’Ockham n’est évoqué qu’en tant que maître de sophismes auprès duquel pourraient se former les avocats.¹⁷

S’il n’a pas fréquenté l’université, Philippe de Mézières a du moins fréquenté au cours des années 1370 l’un des plus grands universitaires de son temps en la personne de Nicole Oresme. L’essentiel de ses références à Aristote provient ainsi des traductions commentées en français qu’Oresme réalisa pour le compte de Charles V. Ces versions de l’*Ethique* et des *Politiques* figurent d’ailleurs en tête des ouvrages conseillés au jeune Charles VI, immédiatement après la Bible.¹⁸ Diverses sentences attribuées à Aristote s’inspirent davantage des gloses du philosophe normand que du texte original. C’est le cas, de façon manifeste, lorsqu’il est expliqué que la magnanimité est par excellence une vertu royale.¹⁹ La maxime attribuée simultanément à Aristote, Sénèque et Cicéron, selon laquelle “nulle violence ne peut longuement durer,” est de même un axiome fondamental de la pensée politique d’Oresme, mis en avant dès son *Traité des monnaies*.²⁰ En outre, comme on le sait bien, la critique de l’astrologie judiciaire présente dans le *Songe du Viel Pelerin* s’inspire explicitement du “beau trayctie sur ceste matiere que fist le tresvaillant et subtil et real

¹³ Coopland, *Le Songe*, 2: 502, ch. 316 : “Encore il me souvient bien ma dame [...] que cestui Songe [...] je l’ay soubmis et soubmez a l’examen de la venerable dame ma mere l’Université de Paris et a la correction debonnaire de ma mere, sainte eglise.”

¹⁴ Coopland, *Le Songe*, 2: 476, ch. 304: “Et pource, Beau Filz, que pour ton jeune aage tu ne puez avoir plaine cognoissance de tant d’exemples et hystoires cy dessus proposées, touchans aux vertuz et aux vices, pource est il que a ta gracieuse et venerable et tresamee fille l’Université de Paris, en la doctrine de mes suers et de moy tu ayes ton recours. A l’examen de laquelle Université et a sa correction en la vraye obediencie de sainte eglise, Beau Filz, le Vieil Pelerin entierement se soubzmet et rapporte [...] la dicte Université donques, Beau Filz, ta fille, ton tresor et lumiere du royaume de Gaule...”

¹⁵ Voir Sylvain Piron, “Le *Sexdequiloquium* de Jean de Roquetaillade,” in *Oliviana* 3 (2009) [en ligne] <http://oliviana.revues.org/index327.html>

¹⁶ Coopland, *Le Songe*, 2: 365, ch. 266: “Et ce soit dit au propoz pour une majeur en ma proposition. Venant donques a la minor.” Le passage en question s’inspire de la traduction de l’*Ethique* de Nicole Oresme.

¹⁷ Coopland, *Le Songe*, 1: 475, ch. 93 : “Car se les advocaz devoient aller en Angleterre pour empetret d’Ocam ou ung ou deux soutilz et captieux sophismes...”

¹⁸ Coopland, *Le Songe*, 2: 222, ch. 229: “tu doys souverainement delicter de lire et estudier les deux livres solennelz que compousa le tressaige philosophe et theologien maistre Nichole Oresme de Lisieux, a la requeste de ton bon pere, qui fu saige et preudomme.”

¹⁹ Coopland, *Le Songe*, 2: 341, ch. 260: “ta magnificence royale soit tousjours et paree et aournee, selon le philosophe Aristote, de magnificence et de magnanimite qui appartient a roy...”

²⁰ Sur ce point, je me permets de renvoyer à un précédent travail, *Nicolas Oresme: violence, langage et raison politique* (Florence, 1997) (European University Institute Working Paper, HEC n° 97/1).

philosophe des meilleurs qui fust depuis Aristote, le pseudomme Maistre Nychole Oresme, solennel maistre en theologie, digne evesque de Lisieux.²¹ La reprise de cette critique n'est pas littérale, mais c'est bien à la source d'Oresme que sont puisées les références savantes de cette partie du *Songe*. Pour ne donner qu'un exemple, c'est le cas pour l'unique allusion au *Secretum secretorum* que l'on trouve dans l'œuvre de Mézières.²² Les rares œuvres philosophiques qu'il ait étudié indépendamment proviennent d'une initiation, assurément non universitaire, à l'alchimie. C'est ainsi que l'on peut expliquer sa familiarité avec le *De mineralibus* d'Albert le Grand († 1280), abondamment cité dans le *Songe* mais également dans *Le livre de la vertu du sacrement de mariage*.²³

Ce dernier ouvrage permet de prendre la mesure de sa culture théologique contemporaine. Le texte cité comme référence en matière sacramentelle est un opuscule pré-universitaire dû à Hugues de Saint-Victor.²⁴ Dans les différents écrits de Mézières, les nombreuses citations patristiques (Augustin, Grégoire, Ambroise) s'étendent jusqu'à des références fréquentes à Saint Bernard, "le bon bourguignon,"²⁵ mais ces lectures s'arrêtent généralement au seuil de la scolastique universitaire des treizième et quatorzième siècles. Outre Albert et Oresme, la principale exception figure dans l'*Oratio tragedica* qui fait une large place à un acteur important des premières générations de l'université parisienne. La cinquième partie de l'*Oratio* est en effet construite autour de longs emprunts à la *Rhetorica divina* de Guillaume d'Auvergne († 1249).²⁶ La fréquentation de ce texte n'autorise pourtant pas à parler d'une culture universitaire. Comme souvent chez un auteur hors norme, ce traité sur la prière, bâti à l'aide des catégories de la rhétorique classique, ne ressemble à rien de connu; il ne relève pas d'un enseignement universitaire au sens strict, mais correspond davantage à une visée de formation pastorale.²⁷ Cette *Rhetorica divina* a connu une diffusion importante, avec plus de quarante manuscrits conservés.²⁸ Certes, une grande partie de ces copies a été produite dans l'Allemagne du XV^e siècle, mais le texte était disponible à Paris à la fin du XIV^e siècle. Un exemplaire copié vers 1400 a ensuite été acquis par la bibliothèque de Saint-Victor (Paris, BnF lat. 14533)²⁹. Il existe d'autres traces de circulation du traité dans la France du Nord au quatorzième siècle³⁰. L'édition critique à venir de l'*Oratio tragedica* pourra chercher à identifier à quelle famille de manuscrits appartenait l'exemplaire employé par Philippe de Mézières. Le résultat de cet examen ne modifiera pas les conclusions que l'on peut tirer de cet examen rapide. La formation initiale reçue à Amiens dans sa jeunesse a permis à

²¹ Coopland, *Le Songe*, 1: 618, ch. 159.

²² Coopland, *Le Songe*, 1: 603, ch. 145: "Aristote en son livres des Secrez des Secrez, conseille au roy Alixandre qu'il ne face riens sans le conseil des saiges astronomes, en reprevant ceulx qui dient que ma science d'astronomie est inutile." Comparer avec G. W. Coopland, *Nicole Oresme and the Astrologers. A study of his Livre de divinacions* (Liverpool, 1952), 64: "Et pour ce Aristote ou Livre des Secrez, ammoneste le Roy Alixandre qu'il ne face chose au monde sans le conseil d'aucun qui soit sage en la sicence des estoilles."

²³ Joan B. Williamson, ed., Philippe de Mézières, *Le livre de la vertu du sacrement de mariage* (Washington, DC, 1993), 298, 300, 313, 323-326.

²⁴ Ibid., 221: "Hue de Saint Victor escript un livre moult bel qu'il intitula *De la Virginité de la Vierge Marie*. Ou quel livre il traite grandement et devotement du sacrement de mariage." Cf. Hugues de Saint-Victor, *De Beatae Mariae virginittatis*, ed. P. Sicard, trad. B. Jollès, dans *L'œuvre de Hugues de Saint-Victor*, t. 2, Turnhout, 2000, p. 171-259.

²⁵ Jorga, 24-28.

²⁶ Je remercie Christopher Schabel de m'avoir transmis une reproduction du manuscrit de l'*Oratio*.

²⁷ Voir J. Reginald O'Donnell, "The *Rhetorica divina* of William of Auvergne," dans *Images of Man in Ancien and Medieval Thought. Studio Gerardo Verbeke ab amicis et collegis dicata* (Louvain, 1976), 323-33; Jean-Luc Solère, "De l'orateur à l'orant. La 'rhétorique divine' dans la tradition occidentale chrétienne," *Revue de l'histoire des religions* 211 (1994), 187-224; Jean-Yves Tilliette, "Oraison et art oratoire: les sources et le propos de la *Rhetorica divina*," dans *Autour de Guillaume d'Auvergne († 1349)*, études réunies par Franco Morenzoni et Jean-Yves Tilliette (Turnhout 2005) 203-215.

²⁸ Jennifer R. Ottman, "List of Manuscripts and editions," dans *Autour de Guillaume d'Auvergne*, 392-392.

²⁹ Gilbert Ouy, *Les manuscrits de l'Abbaye de Saint-Victor: catalogue établi sur la base du répertoire de Claude de Grandrue (1514)*, t. 2 (Turnhout 1999), 298.

³⁰ Voir notamment les manuscrits d'Avranches, BM 124 (XIV^e); Besançon, BM 252 (scr. 1403); Chartres, BM, 377 (XIV^e, du chapitre); Dijon, BM 224 (XIV^e, de Cîteaux) Reims, BM 656 (début XV^e).

Mézières d'enrichir sa culture au fil de sa vie, et de façon plus marquée à partir de son retour en France, à la cour de Charles V, dans les années 1370, sans qu'il y ait besoin d'évoquer pour cela l'hypothèse d'une formation universitaire.